



Service public fédéral  
Mobilité et Transports

A l'attention de Monsieur C. Friis Bach  
Secrétaire général adjoint  
Auprès du Secrétariat de la CEE-ONU  
Palais des Nations  
1211 – GENEVE 10  
SUISSE

Direction générale Mobilité et Sécurité routière  
Service Réglementation Véhicule

City Atrium  
Rue du Progrès 56  
local  
1210 Bruxelles  
Tél. 02 277 31 11 - Fax 02 277 40 05

Votre contact  
Delphine Hogenboom  
Attaché  
Tél : 02/277.35.83  
e-mail : delphine.hogenboom@mobilitt.fgov.be

Numéro d'entreprise 0 308 357 852

métro : Rogier  
train : Gare du Nord  
arrêt de bus et de tram : Rogier  
parking vélo gardé : Gare du Nord

Votre courrier du :  
02/12/14

Vos références :  
ECE/TRANS/2014/292

Nos références :  
DGMSR/RV/2014-HD/ATP

Annexe(s) : Bruxelles le :  
17/12/2014

**Objet :** Autorité compétente à signer des accords multilatéraux en matière d'ATP

Monsieur Bach,

Votre courrier, adressé dans le cadre de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables, est bien parvenu et je vous en remercie.

Suite à ce courrier, je vous informe que l'autorité, habilitée à conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux en matière d'ATP, est le Directeur général exerçant la direction des services du Service Public Fédéral Mobilité et Transports en charge de la Circulation routière ou, le cas échéant, la personne désignée pour exercer temporairement cette fonction.

Je reste à votre disposition pour toute éventuelle information complémentaire et vous prie de recevoir, Monsieur Bach, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général a.i.,

  
Martine INDOT.

*Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 14 à 16h. Les particuliers dans l'impossibilité de se libérer durant ces heures, peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusque 20h.*

[www.mobilitt.belgium.be](http://www.mobilitt.belgium.be)

.be